

## Faits de société

## Infanticides à Blaison

Dans le Journal « L'Express d'Angers et de l'Ouest » daté du mercredi 21 novembre 1923 notre attention est attirée par le titre suivant :



Ces faits\* nous rappellent que la misère sociale est aussi présente sur nos territoires. La douceur angevine semble parfois bien loin !

Les acteurs : Joachim Bedeloup (1876-1955) a quitté la France pour s'établir au Canada. Il y apprend le métier de dresseur de chevaux, et y trouve une femme avec laquelle il se marie, au nord de Montréal, le 24 juin 1895. De cette union naissent douze enfants dont Albertine (née en 1898) et Alice (née en 1900). L'éloignement et les difficultés financières plongent Joachim dans une profonde déprime et il convainc en 1902 son épouse de rentrer en France.

\* Sources : les journaux locaux de l'époque (le Petit Courrier, l'Express d'Angers et de l'Ouest,...) et le livre de Christophe BELSER : « Les grandes affaires criminelles du Maine-et-Loire », éditions de Borée (2010).

Après avoir séjourné un temps à Saint-Nazaire où ils ont débarqué, toute la famille se rend à Saint-Brévin, lieu de naissance de Joachim. En 1909, Joachim est embauché comme concierge à Angers rue Volney. Entre temps, les difficultés n'ont pas cessé puisque le couple a perdu six de ses enfants, morts de maladie ou de cause naturelle.

En 1913 Joachim et sa famille arrivent à Blaison, recruté au château de la Boutonnière pour élever et dresser ces étalons et pur-sang qui ont participé à la réputation de Blaison. En 1916, Joachim est envoyé dans une ferme de l'île de Blaison pour y exercer son métier. Le domaine agricole est exploité par un gérant qui réside sur place, et un logement à proximité est alloué à sa famille. Joachim est chargé du dressage d'une dizaine de montures qui partagent leur apprentissage entre les prairies, les manèges et les box de la ferme.

Tout à son travail, Joachim néglige les siens mais son épouse ne s'est jamais acclimatée à la France et souffre de la perte de ses enfants. Petit à petit, cette dernière s'enfonce dans la maladie et la déprime, et mourra en février 1921. Les deux ainées, Albertine et Alice, aidées par leur grand-mère âgée de soixante-seize ans, doivent prendre en main la maison et élever les plus jeunes nés en 1915, 1916, 1918 et 1919.

Lors de son passage à Angers, Alice a été scolarisée et à l'âge de douze ans obtient son certificat d'études primaires. Elle rêve de devenir sténo-dactylo et de s'installer en ville... mais elle va suivre ses parents à Blaison où elle aide son père dans son travail. Lors de son procès elle s'exprime sur son travail : *« je m'occupais de la surveillance des chevaux, mais encore de leurs soins, je nettoyait même l'écurie et en enlevais le fumier ; cela ne m'amusait pas du tout... »*. Devenue jeune femme, Alice a d'autres centres d'intérêt auprès des garçons de son âge, et même si Albertine est décrite comme plus « sage », Christophe BELSER précise qu'« une telle attitude ne manque pas de froisser les esprits étroits et conservateurs du village, qui stigmatisent la " joyeuse vie " des sœurs Bedeloup, les " étrangères " aux mœurs dissolues ».

Dès 1920 des rumeurs concernent les grossesses des deux sœurs, et un pli anonyme au mois de juin 1923 informe la police mobile d'Angers de la probabilité d'infanticides à Blaison. L'affaire est jugée suffisamment crédible, et l'inspecteur Brétécher se rend à la ferme le

mardi 26 juin. Il y entend Albertine, Alice, leur père Joachim et leur grand-mère. Après avoir nié toute grossesse, elles reconnaissent toutes les deux avoir été enceintes et avoir donné naissance à des nourrissons.

Interrogée par l'inspecteur, Alice affirme « *On a fait ça dans le secret. Moi j'ai accouché à Angers en 1920, et j'ai abandonné l'enfant à l'assistance publique.* » Quant à Albertine : « *J'ai donné naissance à mon bébé à Saint-Nazaire en 1922. Je l'ai également laissé à l'assistance publique* ». Sans soupçon, l'inspecteur Brétécher enquête auprès de ces deux maternités : aucune trace d'un accouchement anonyme en 1920 ou 1922 n'est trouvée dans ces maternités !

Brétécher est renvoyé à Blaison avec le commissaire Frelicot et deux autres inspecteurs. Arrivés au petit matin, les quatre hommes ne vont pas tarder à obtenir des deux sœurs des aveux complets.

Alice est tombée enceinte en 1919, a caché sa grossesse et a accouché d'une fille, seule dans sa chambre, le 15 janvier 1920. Après étouffement, elle va enterrer le petit corps dans le jardin, puis reprend une vie normale sans que ses parents se doutent de quoi que ce soit. En 1922 Alice tombe enceinte d'un nouvel amant. Elle voulait l'épouser mais celui-ci a refusé peu avant son départ au régiment. Victime d'une chute fin décembre 1922, elle doit accoucher en catastrophe, tout aussi secrètement. La fillette est là aussi étouffée, et cachée dans un fournil abandonné de la ferme.

Début 1923, c'est Albertine qui apprend à Alice qu'elle attend un enfant. Albertine est angoissée à l'idée de conserver le bébé, et Alice lui révèle ce qu'elle a accompli à deux reprises. Dans la nuit du 19 au 20 mai 1923 Albertine accouche d'un garçon en présence d'Alice. Elle l'étouffe et le cache également dans le même fournil abandonné.

Compte tenu de ces aveux, le commissaire Frelicot fait enfermer Albertine et Alice au commissariat central et au commissariat du 2<sup>e</sup> arrondissement d'Angers. Présentées au juge d'instruction, elles renouvellent leurs aveux et sont immédiatement incarcérées à Angers. Pendant ce temps, l'enquête se poursuit sur place à la recherche des dépouilles des bébés. Deux bébés sont vite trouvés suite aux déclarations d'Albertine et d'Alice. Le dernier, dans le jardin, est

demeuré introuvable. Sous scellés, les deux corps sont ramenés à l'école de médecine d'Angers, mais le médecin légiste Turiais constate que vu l'état, aucune constatation médico-légale ne peut être faite. Notamment, il ne peut déclarer ni que les enfants étaient viables, ni qu'ils étaient nés à terme, ni qu'ils aient vécu. Il reste des aveux, consignés dans les procès verbaux, mais elles reviennent sur ces aveux dénonçant les pressions de la police qu'elles auraient subies.



L'affaire du « triple infanticide » est jugée le 20 novembre 1923, lors de la quatrième session de la Cour d'assises du Maine-et-Loire, juridiction composée d'un jury uniquement d'hommes. Lors de ce procès M<sup>e</sup> Follenfant remplace au pied levé l'avocat prévu et est chargé de la défense d'Albertine et Alice.

Deux procès consécutifs ont lieu dans la même journée : Pour la première affaire concernant les infanticides d'Alice, après interrogatoire, audition des témoins, réquisitoire, plaidoirie, et trente minutes de délibérations le jury admet les circonstances atténuantes. La Cour condamne Alice à quatre ans de prison. Pour la deuxième affaire incluant l'infanticide d'Albertine et la complicité d'Alice, après une délibération du jury de trente cinq minutes, la Cour prononce l'acquittement d'Albertine et d'Alice. En conséquence, l'aînée est libérée tandis qu'Alice reprend le chemin de la prison.